

**Zeitschrift:** Wasser- und Energiewirtschaft = Cours d'eau et énergie  
**Herausgeber:** Schweizerischer Wasserwirtschaftsverband  
**Band:** 37 (1945)  
**Heft:** 12

**Artikel:** La nouvelle usine de Lavey du service de l'électricité de la ville de Lausanne  
**Autor:** Meystre, P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-920798>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

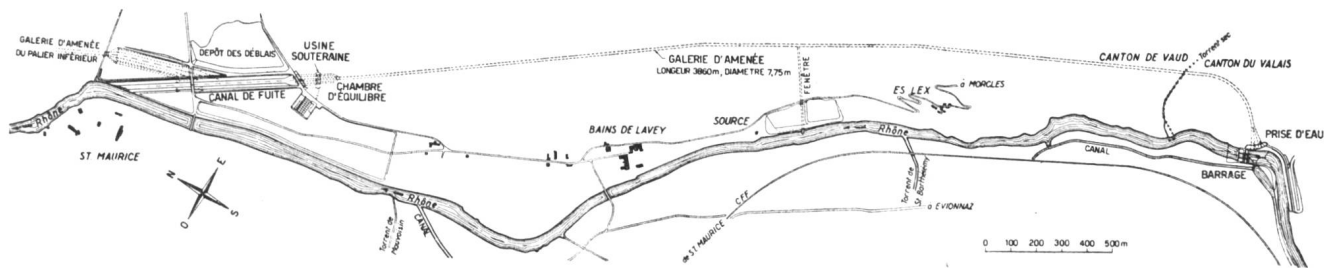


Fig. 5 Usine de Lavey. Plan d'ensemble. Echelle 1 : 30 000.

## La nouvelle usine de Lavey du Service de l'Electricité de la ville de Lausanne

Par P. Meystre, ingénieur-chef du Service de l'Electricité de la ville de Lausanne.

La centrale hydroélectrique actuelle du Bois Noir, près de St-Maurice, sur le Rhône, date du début de ce siècle; elle a été, en effet, mise en service en 1902. Equipée pour un débit de 40 m<sup>3</sup>/s, soit en fait au-dessous du débit d'étiage, cette usine est devenue rapidement insuffisante. Un équipement hydromécanique et électrique complètement renouvelé en 1920 augmenta ses possibilités de production et la mit à la hauteur des exigences modernes de l'exploitation; mais le maintien inchangé des travaux hydrauliques (barrage, prise d'eau, canal d'aménée, etc.) limita la capacité annuelle de production à 70 millions de kWh. environ. Peu après 1930, la consommation atteinte puis dépassa de plus en plus fortement la production et démontre la nécessité de nouvelles sources d'énergie. Des études sont entreprises où les différentes possibilités sont examinées pour aboutir à un rapport présenté par les auteurs du projet à la Municipalité de Lausanne en 1942. (Notre revue, dans son N° 1/2 de 1943, page 17, en a donné un bref aperçu.) Il était nécessaire, à la suite de divers faits nouveaux sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir, de compléter les premières données par un examen complémentaire tenant compte d'essais, de travaux préliminaires, etc. Il en est résulté le projet 1945 adopté par le Conseil communal de Lausanne dans sa séance du 3 juillet 1945.

Le Rhône, s'il constitue à sa sortie de la Suisse un fleuve déjà majestueux et régularisé par le gros bassin du lac Léman, a, dans sa partie supérieure, les caractéristiques d'un torrent. De sa source à Brigue, sa pente est forte, ce qui a permis son utilisation, notamment dans la dernière usine construite par l'AIAG à Mörel. De Brigue, il coule corrigé, dans cette plaine magnifique qu'il a constituée et qu'il fertilise. Successivement de nombreuses vallées latérales, plus particulièrement du sud, viennent y déverser des apports importants en le grossissant considérablement. Mais la pente très faible ne se prête pas

à une utilisation énergétique. Et cela se maintient ainsi jusqu'en aval de Martigny, avec des pentes variant de 0,5 à 2 ‰. La situation change complètement quand on arrive dans la région d'Evionnaz; la zone des rapides du Rhône est atteinte. Sur une distance de 5 à 6 km. le Rhône passe de la cote 443 à la cote 400, constituant une dénivellation de 43 m. environ. Cette caractéristique éminemment favorable avait attiré l'attention des ingénieurs, il y a longtemps déjà, puisqu'en 1896, la concession pour la construction d'une centrale hydroélectrique était demandée à l'Etat du Valais et qu'il en est résulté la création de l'usine du Bois Noir à St-Maurice, propriété de la ville de Lausanne. Le meilleur tronçon du Rhône est ainsi déjà utilisé, mais utilisé, il est vrai, selon les conceptions de l'époque. La notion d'utilisation rationnelle du cours d'eau, qui a pris corps dans la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques du 22 décembre 1916, n'existait pas encore. Le problème posé était de couvrir les besoins nouveaux, et totalement inconnus à ce moment là, en énergie de Lausanne. Les prévisions « optimistes » de l'époque n'allaient pas loin et rencontraient des oppositions farouches. Nos connaissances en matière

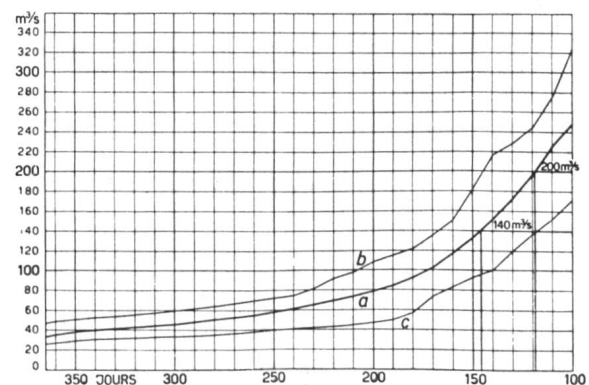


Fig. 2 Courbe des débits classés du Rhône à Evionnaz.  
 a) Moyenne des ordonnées des courbes des débits classés établies pour les années 1917 à 1938.  
 b) Enveloppe des maxima de ces ordonnées (1917—1938).  
 c) Enveloppe des minima.

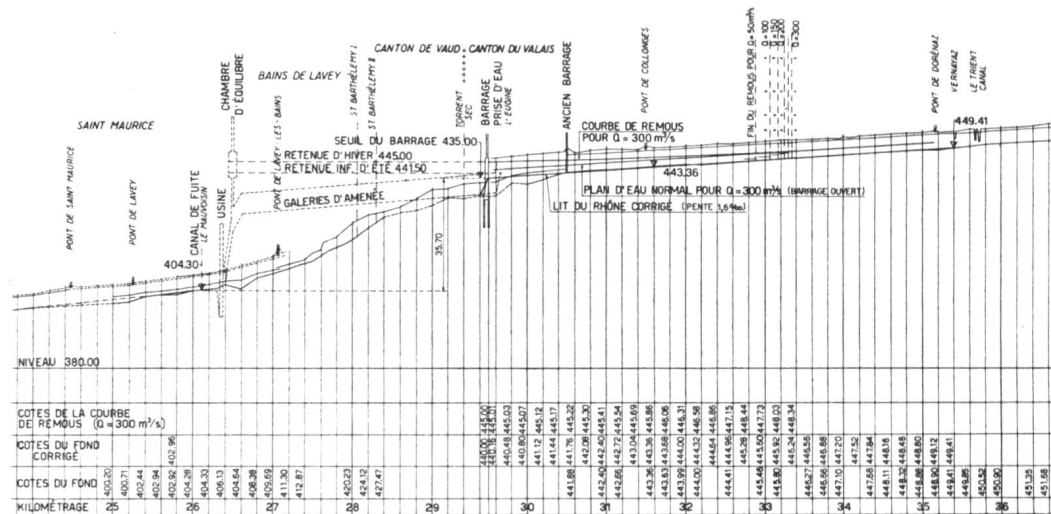


Fig. 1 Profil en long du Rhône entre le pont de Brançon et le pont de Collombey. Echelle des longueurs 1 : 100 000. Echelle des hauteurs 1 : 2500.

d'hydraulique ne pouvaient s'appuyer que sur les expériences acquises dans les installations purement mécaniques, telles les roues à eau des moulins; ce n'était pas beaucoup. Tous les travaux hydrauliques de l'époque s'en ressentent et au Bois Noir tout est étrié et deviendra rapidement insuffisant. L'ensemble des installations est construit dans le cône d'alluvion du St-Barthélemy et il faudra la catastrophe de 1927 pour rappeler que les rapides du Rhône ont pour origines des débordements et des obstructions de la vallée du Rhône dans les temps préhistoriques, et que de semblables risques continuent à exister.

L'examen d'une augmentation massive de la production en reprenant le problème à la base a donc comporté un examen détaillé de l'utilisation du Rhône, et il en résulte rapidement que le tronçon déjà concédé est bien le meilleur, tel qu'il apparaît à la fig. 1. Le projet 1942 se limitait à la concession actuelle, c'est-à-dire avec la restitution au Mauvoisin. Avec l'approbation du Service fédéral des eaux, le projet 1945 reporte la restitution au Courset, en aval du Pont de Lavey, ce qui entraîne un gain de chute appréciable. La prise d'eau se trouve ainsi en amont du Torrent Sec, seuil du barrage à la cote 435 et niveau normal d'hiver à la cote 445 et la restitution comme mentionné plus haut. Le gain de chute brute est de l'ordre de 4 m.

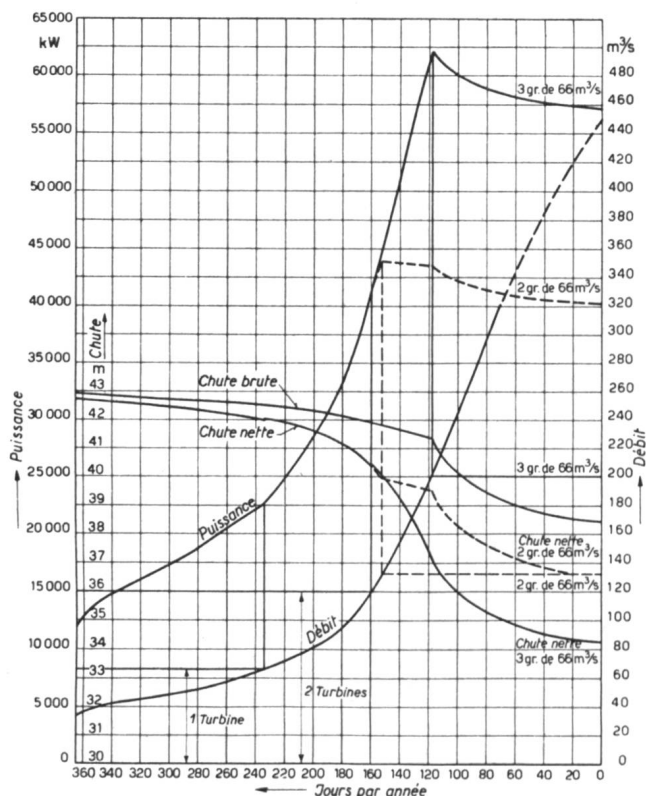


Fig. 3 Energie annuelle en année moyenne.

La question du débit dérivé constituait la partie la plus importante du problème; c'est là que l'on pouvait escompter des gains les plus marqués. L'ancienne usine avait été construite pour couvrir des besoins limités et son équipement ne correspondait pas même au débit d'étiage, ce qui ressort facilement de la fig. 2. Le débit de 200 m³/s est disponible en année moyenne pendant 120 jours environ. En année humide, il pourra atteindre 145 jours. Il n'est pas besoin d'insister sur le fait qu'un tel choix rentre dans le cadre des conceptions actuelles. Il vaut la peine de signaler que les statistiques sont basées sur une période pendant laquelle nombre d'usines, existant actuellement en amont (Barberine, Dixence), n'étaient pas encore construites. Il en résulte une certaine augmentation du débit d'étiage et de la production d'hiver qui sera encore accentuée par tout bassin construit ultérieurement en amont.

Nous aurons l'occasion de voir plus loin les caractéristiques essentielles du projet et verrons que deux étapes de construction sont prévues. Les résultats essentiels peuvent aisément être tirés des fig. 3 et 4. La première de ces figures donne les puis-

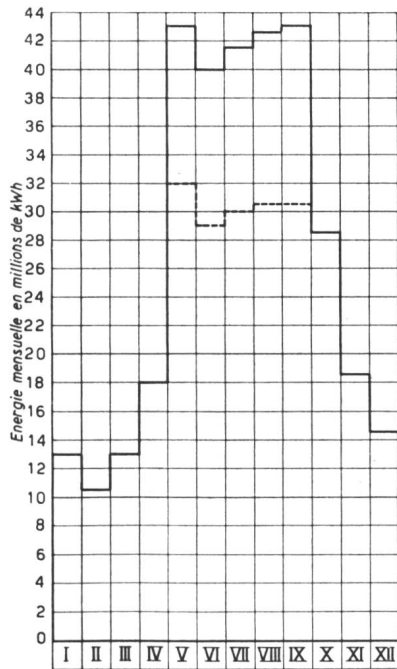


Fig. 4 Energie mensuelle en année moyenne.

sances en fonction des débits et des chutes. La deuxième donne les productions mensuelles en millions de kWh. En comparant ces valeurs avec celles relatives au Bois Noir, on constate que l'ensemble de la production annuelle passe de 72 millions à 326 millions de kWh., c'est-à-dire qu'elle devient 4,5 fois plus grande. L'énergie d'hiver (six mois) de 35 millions à 98 millions de kWh. est donc à peu près triplée.

La *disposition générale* ressort très nettement de la fig. 5. Il vaut la peine de remarquer qu'on ne trouve pas, à notre connaissance, en Suisse, de cours d'eau dont le cours inférieur offre à la fois une chute aussi grande sur un tronçon aussi réduit, avec un débit utilisable aussi élevé. Il fallait utiliser au maximum de telles possibilités; le projet s'y est appliqué. Remarquons que de la prise d'eau à la restitution au Rhône on obtient un tracé à peu près rectiligne, disposition dont il est superflu de souligner ici tous les avantages. Ces avantages de technique hydraulique sont un des éléments qui militaient en faveur des nouvelles constructions sur la rive droite du fleuve. Car la première question qui se pose est: pourquoi abandonner la rive gauche où se trouvent les installations existantes pour passer sur la rive droite. La question a, bien entendu, fait l'objet d'un examen détaillé. On a été obligé de constater que les installations actuelles, par suite de leur conception, de leur exécution et de leur état, ne pouvaient pas servir de base aux installations nouvelles. Hydrauliquement la solution rive droite s'imposait. Géologiquement, de vastes travaux, tels ceux qui seront nécessaires, étaient à éviter dans un

terrain d'alluvion tel celui du cône de déjection du St-Barthélemy, et l'avis de l'éminent géologue qu'est le professeur M. Maurice Lugeon était très net et préconisait le passage sur la rive droite.

Enfin, les considérations de sécurité étaient loin d'être négligeables. En 1927, le canal d'amenée à ciel ouvert fut recouvert complètement par un lit de boue et de matériaux lourds apportés par le St-Barthélemy, la route et la voie furent coupées. L'usine fut arrêtée pendant trois mois. Il est bien certain que, malgré des travaux de protection considérables, tous les éléments de la rive gauche, y compris l'usine, sont dans une zone où des coulées peuvent se produire tôt ou tard et créer des perturbations graves. Il est donc de toute évidence que ces raisons militaient également pour la solution rive droite.

Le barrage a été placé aussi en aval que possible, mais bien entendu en amont des rapides du Rhône. Remarquons en passant qu'il en résulte la suppression du long canal supérieur latéral au Rhône des installations actuelles, source d'ennuis importants et de pertes de charges appréciables. Placée à la partie extérieure d'un coude brusque du Rhône, la *prise d'eau* (fig. 6) permet une dérivation particulièrement favorable. C'est grâce à cette particularité qu'il est possible de dériver 200 m<sup>3</sup>/s avec un débit de la rivière comportant un barrage totalement ouvert dès que le débit total du fleuve dépasse 300 m<sup>3</sup>/s. On pourrait croire à première vue qu'une telle opération est impossible sans entraîner la construction

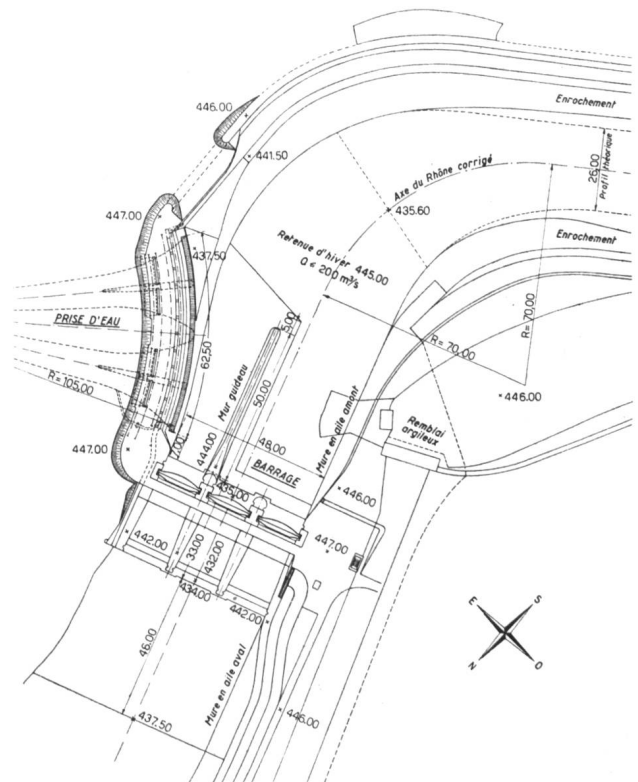
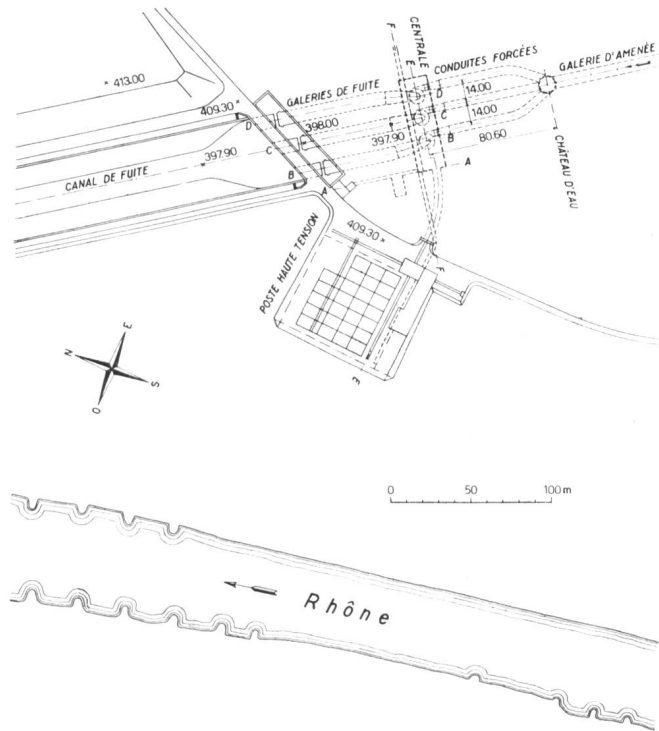


Fig. 6 Barrage. Plan d'ensemble. Echelle 1 : 2500.





Plan d'ensemble. Echelle 1 : 5000.



Coupe longitudinale. Echelle 1 : 2500.

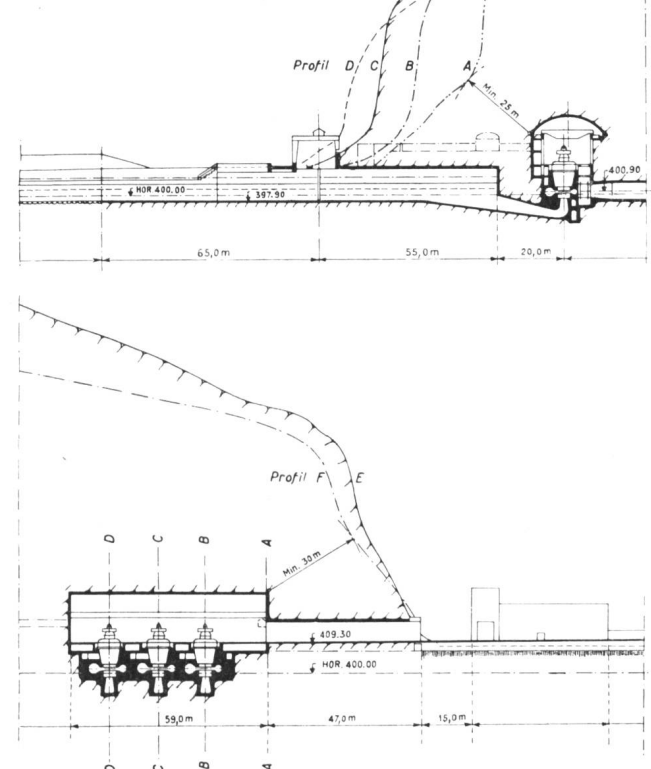


Fig. 9 Centrale souterraine.

salle des machines. Tous ces éléments sont souterrains. Les conduites seront en béton muni de blindages. Des vannes de garde à la sortie de la chambre d'équilibre et des vannes papillons à l'arrivée à la turbine permettront d'isoler les conduites forcées dont la longueur est d'environ de 75 m.

L'eau, des conduites forcées, a passé dans les turbines, puis dans les coudes aspirateurs; de là un court tunnel en ligne droite la conduit au canal de fuite aboutissant lui-même au Rhône à la hauteur de l'embouchure du Courset. La longueur de ce canal est d'environ 700 m. La fig. 8 permet de se rendre compte de la grande section résultant des faibles pentes et vitesses admises. Les talus, peu inclinés, seront recouverts d'enrochements.

La centrale est complètement sous rocher. Elle entraînera la création d'une excavation importante de 56 mètres de long, 17,5 m. de large et d'une hauteur totale de 25,5 m. La fig. 9 donne toutes les données utiles sur la disposition générale tant pour le matériel électrique que mécanique. L'adoption d'une centrale souterraine pose nombre de problèmes spéciaux tant pour ce qui a trait au montage que pour l'exploitation.

La partie mécanique comprendra trois turbines Kaplan à axe vertical de  $66 \text{ m}^3/\text{s}$  chacune tournant à 214 t/min. (fig. 10 et 11). La puissance de chaque

groupe est ainsi de 33 000 ch. sur l'axe des turbines. Une petite turbine à axe horizontal de 1500 ch. entraînera une génératrice auxiliaire. La partie électrique comprend dans la salle des machines les trois générateurs triphasés de 29 000 kVA entraînés par les turbines principales. L'appareillage strictement nécessaire au réglage et à la protection de ces machines y trouvera également place. Enfin un alternateur de 1500 kVA pourra assurer, s'il y a lieu, certains services spéciaux. Tout le reste de l'appareillage se trouve reporté à l'extérieur dans un bâtiment du poste de commande qui comprendra tout ce qui a trait au contrôle, à la mesure, la signalisation et la commande; tout appareillage à basse tension, ainsi que l'appareillage à tension moyenne. Un poste extérieur à très haute tension assurera la liaison de l'usine avec les grandes lignes de transport.

La mise sur pied d'un projet de cette envergure n'a pas été effectuée sans des travaux importants. Aux études et au rapport de 1942 ont succédé des essais de laboratoire qui ont élucidé toutes les questions relatives au charriage et aux conditions d'exécution de la prise d'eau. Des relevés aérophoto-grammétriques à grande échelle ont donné tous les éléments indispensables à la poursuite des travaux. Des études géologiques ont été effectuées par Mon-

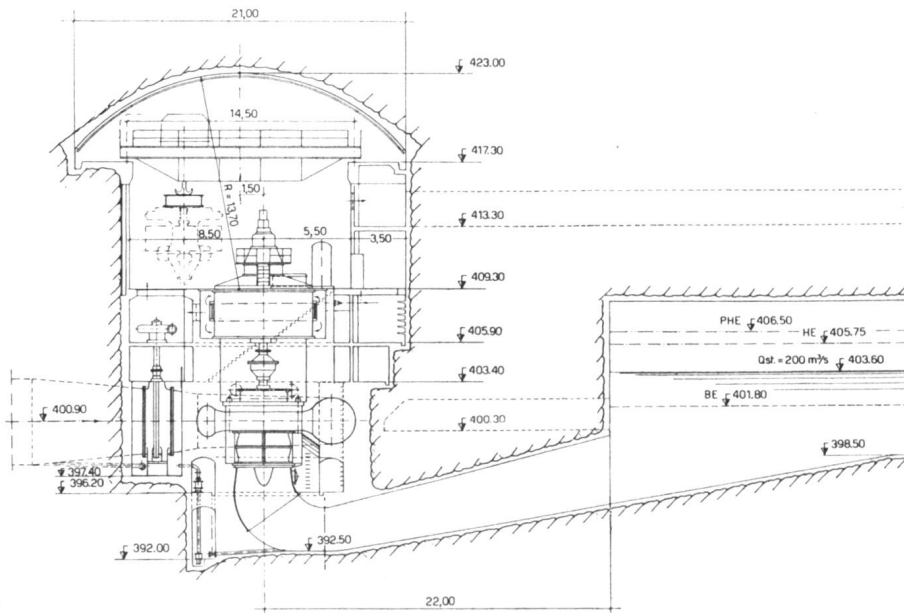


Fig. 10 Centrale souterraine. Solution 1. Coupe. Echelle 1 : 500.

sieur le professeur Maurice Lugeon. Une connaissance détaillée du sous-sol était également nécessaire; on procéda donc à des travaux de sondage dans la région du barrage, de la centrale et du canal de fuite. Une galerie de sondage fut également forée.

Des experts ont examiné de façon approfondie le projet avant qu'il soit soumis aux autorités compétentes tant cantonales que fédérales.

Le projet d'exécution 1945 a été adopté par le Conseil communal de Lausanne le 3 juillet 1945. Il comporte l'exécution en deux étapes. Les ouvrages de génie civil doivent être d'emblée construits pour le débit de 200 m<sup>3</sup>/s, ainsi que l'usine. On aurait donc ainsi la première étape comprenant l'ensemble des installations, y compris deux groupes générateurs complets, le groupe auxiliaire avec l'appareillage et le matériel correspondant; le blindage et la bache du 3<sup>me</sup> groupe permettront l'achèvement de la partie béton armé, la deuxième étape comporterait l'installation du 3<sup>me</sup> groupe, partie mécanique et électrique au complet. Elle n'interviendra qu'au moment où l'énergie essentiellement d'été produite par ce groupe, aura trouvé son utilisation.

Les temps nécessaires au percement et à l'achèvement de la galerie d'aménée, à l'exécution du canal de fuite, à la construction de la centrale et à l'équipement mécanique et électrique sont tous inférieurs à celui qu'il faut prévoir pour l'exécution du barrage et des ouvrages annexes. Le programme du chantier «Barrage et prise d'eau» dépend du régime du Rhône et des conditions météorologiques. Il comprend l'exécution des fondations dans le lit du fleuve pendant les périodes d'étiages; les parties hors de l'eau pourront être poursuivies pendant les crues. En tenant compte de ces différents éléments il est possible d'établir un tableau d'échelonnement

comportant la mise en eau vers la fin de 1949. Il importe pour cela que les travaux puissent commencer au cours de l'hiver 1945—1946 et que le ciment nécessaire puisse être mis à disposition, ce qui n'est point encore assuré.

Les calculs établis sur les prix du premier semestre 1945 donnent un montant total de 61 millions de francs environ, y compris les intérêts intercalaires. Les frais d'exploitation, compte tenu des frais de capitaux, peuvent être, à la suite d'un examen précis, admis au 7 % environ du capital d'établissement. Il en résulte que les prix de revient du kWh, tenu compte des différentes qualités de l'énergie (hiver, été et déchet) se tiennent dans des limites très basses.

Il est d'autant plus indiqué de passer à l'exécution de cette grande œuvre qu'elle s'intégrera harmonieusement dans le réseau général de la Suisse romande en complément des usines existantes telles la Dixence et Verbois et Rossens actuellement en construction.

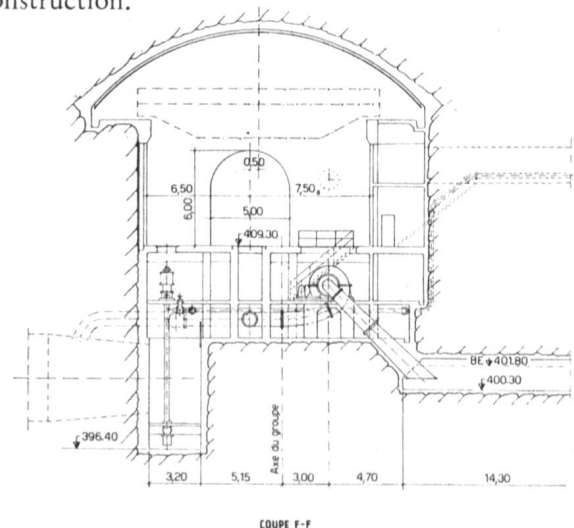


Fig. 11 Centrale souterraine. Solution 1. Coupe. Echelle 1 : 500.